

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal Du 28 septembre 2022

Ville de
CYSOING
Nomenclature

7.6



2022/062

L'an deux mille vingt-deux le 28 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 21 septembre 2022 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Étaient présent(e)s : DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, BOGAERD Eric, MINET Denise, LUCHIER Catherine, DESMARESCAUX Martine, CARPENTIER Guy, PRZEPIORKA Anne-Marie, LEPERS Isabelle, VIAU Gaelle, LESY Denis, MINET Frédéric, FREMAUX Céline, POUILLART Laurent, ROBIL Raphael, SILVESTRI Antoine, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry, LEFEBVRE Ludovic

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s : DEVILDER Marin (pouvoir DUMORTIER Benjamin), THOREL Mireille (pouvoir DUBOIS Marion), JANVIER Dominique (pouvoir LEQUIEN Valéry)

Etaient absents excusé : CORNE Adeline

POINT N 14 : Lycée Charlotte Perriand : mise à disposition des salles de sports

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de CYSOING met en place un programme de rénovation de la salle de sports William Penny Brookes consistant au changement total de la couverture, à la mise en place d'un bardage extérieur, au changement des chauffages radian, au changement de l'éclairage par la mise en place de leds pour ne citer que les principales interventions prévues par le programme.

Pour le permettre la fermeture de la salle de sports est un préalable.

Afin de ne pas pénaliser le tissu associatif sportif de la commune et soucieux de la qualité de jeux atteinte par ce dernier, la municipalité a décidé de solliciter les communes, les lycées, les collèges disposant de salles de sports pour envisager avec chacune de ces structures la possibilité de laisser l'accès de leur(s) salle(s) à nos associations moyennant le paiement, par la ville, d'une participation pour l'utilisation des salles.

Dans ce cadre, le Lycée Charlotte Perriand a répondu favorablement à la demande de la commune et propose une convention d'utilisation selon un volume horaire à définir par période et pour un montant de participation horaire de 15 euros révisable.

Le considérant, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention (jointe au présent) et de l'autoriser à signer les avenants éventuels à prévoir du fait de la revalorisation possible du prix de mise à disposition.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Benjamin DUMORTIER
Signé le 01/10/2022

le Secrétaire
Nadia COURBEZ
signé le 03/10/2022

la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication